



## Le SNUDI-FO apporte son soutien à nos deux collègues directeurs suspendus dans l'Eure

En septembre dernier, une directrice d'école maternelle, de la commune de Conches dans l'Eure, a été suspendue suite à un drame familial qui a entraîné le décès d'une élève de sa classe. A l'époque, le SNUDI-FO de l'Eure avait dénoncé « *le battage médiatique autour de cette situation, mettant en avant la suspension de cette directrice, la présentant ainsi comme la responsable de cette situation.* » et demandé « *que cette collègue soit protégée par l'administration* ».

Au retour des congés de Noël, cette directrice et le collègue directeur de l'école élémentaire de Conches ont été mis en examen pour non dénonciation de maltraitance. Il a lui aussi été suspendu. Les médias se sont emparés de nouveau de cette affaire. Le SNUDI-FO apporte son soutien à ces deux collègues et demande le respect de la présomption d'innocence.

Cette situation provoque un émoi important chez les personnels, l'Eure ainsi que dans les autres départements. Les enseignants sont effrayés par cette situation et par le poids de la responsabilité qui leur incombe, notamment au travers des remontées d'informations préoccupantes (IP) et du manque de soutien hiérarchique.

Dans l'Eure comme dans l'ensemble des départements, ces IP sont difficilement traitées, les délais sont longs, parfois plus d'un an. C'est aussi la preuve des politiques successives sur le secteur social où le manque de moyens et de personnels sont de plus en plus criants !

Le SNUDI-FO n'accepte pas ces politiques d'austérité qui se traduisent cette année par 650 fermetures de postes d'enseignants pour la rentrée 2024, après les 2000 postes déjà fermés en 2023. Il exige l'annulation des suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires dans les écoles comme dans les établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que l'ont revendiqué les 5000 personnels grévistes qui ont manifesté le 25 janvier devant le ministère à l'appel de la FNEC FP-FO.

Le SNUDI-FO revendique la création de postes de médecins scolaires, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales notamment afin de permettre à la fois de faire de la prévention et d'assurer le suivi médical des élèves.

Le SNUDI-FO rappelle aussi que les conditions de travail des directeurs et directrices d'école se dégradent d'année en année. Ils ont de plus en plus de tâches administratives tout en étant garant du bon fonctionnement de l'école et en conservant, souvent, la gestion d'une classe, sans bénéficier pour autant d'une aide administrative. Avec la mise en place de la loi Rilhac, c'est aussi une responsabilité accrue qui repose dorénavant sur les épaules des directrices et directeurs d'école !

Le SNUDI-FO revendique l'abrogation de la loi Rilhac et la satisfaction des revendications légitimes des directeurs d'école (diminution des tâches, création d'une aide administrative sous statut, augmentation des décharges ...)

Le SNUDI-FO invite les personnels à être en grève jeudi 1<sup>er</sup> février à l'appel des organisations syndicales FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action et SUD Education. Le SNUDI-FO appelle les collègues à se réunir dans leurs écoles pour établir la listes des revendications et discuter des moyens de les faire valoir.

Montreuil, le 26 janvier 2024